

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept le lundi 6 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 30 octobre 2017, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

### **Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - M. QUIBLIER-SARBACH - M. MONTRADE - Mme LEVERT - Mme BIAJOUX - Mme BAS-DESFARGES - M. JACQUARD - Mme RAVOUX - Mme FETTET-RICHONNIER - M. MORRIER - M. MORIN - M. MARTINON - Mme BROCHARD - M. CURNILLON - Mme LOMBARD - Mme PAGET - M. FORAY - Mme BERRY - Mme JOYOT - M. RENOUD-GRAPPIN - Mme MEGARD - M. RASSION

### **Ont donné un Pouvoir :**

Mme BLENET représentée par Mme LEVERT  
Mme MOREAU représentée par Mme BIAJOUX  
M. COILLARD représenté par M. CURNILLON

### **Absente excusée :**

Mme SOUPE

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 septembre 2017.

## **RAPPORT N°1 : Décision budgétaire modificative n° 2 : Budget général et tous les budgets annexes / Approbation**

Monsieur le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH, lequel précise qu'après avoir fait le point sur les différents budgets, il s'avère que des ajustements sont à prendre en compte pour le budget Général, le budget Camping, le budget Assainissement et le budget Eau.

### **BUDGET GENERAL :**

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses :**

###### **Imputation**

C / 60632	822	fournitures petit équipement	+	6 000.00 €
C / 61521	823	terrains	+	82 000.00 €
C / 615228	70	autres bâtiments	+	15 000.00 €
C / 61551	822	matériel roulant	+	23 000.00 €
C / 6227	020	frais d'actes et de contentieux	+	611 000.00 €
C / 64131	020	rémunérations	+	50 000.00 €
C / 6417	020	rémunérations des apprentis	+	900.00 €
C / 6454	020	cotisations Pôle Emploi	+	4 000.00 €
C / 657364	01	subvention à caractère industriel et commercial	+	10 800.00 €
C / 66111	01	intérêts emprunts	-	55 000.00 €
C / 67301		titres annulés sur exercices antérieurs	+	2 000.00 €
C / 739223	01	fonds de péréquation ressources communales	-	160 000.00 €
C / 02301		virement à la section d'investissement	+	168 000.00 €

##### **Recettes :**

C / 7718	01	produits exceptionnels sur opérations de gestion	+	1 275 900.00 €
----------	----	--	---	----------------

Concernant la somme de 82 000 euros, M. QUIBLIER-SARBACH précise qu'il s'agit du terrain Foch, que cette somme a été provisionnée compte tenu de l'expertise en cours qui concerne la dépollution éventuelle du terrain. Ce dernier va être revendu à la société « Interval » pour la construction d'un immeuble. Il a été découvert lors des fouilles, quelques résidus de fioles qui n'auraient aucune contamination possible mais qu'il convient de faire évacuer. Il y a eu un expert nommé, un constat d'huissier et une expertise est en cours. Nous avons bien évidemment mis en cause la société qui a vendu ce terrain. En attendant l'évolution du dossier il a été budgété la somme de 82 000 € afin de ne pas retarder le projet.

#### **INVESTISSEMENT**

##### **Dépenses :**

###### **Imputation**

	Fonction	Opération			
C / 2313	70	505	Accessibilité Ets recevant Public	+	20 000.00 €
C / 2313	70	525	Valorisation du Patrimoine	+	25 000.00 €
C / 2183	020	546	Informatique	+	3 000.00 €
C / 2313	822	567	Mesures compensatoires	+	110 000.00 €
C / 2315	823	491	Arboretum	+	10 000.00 €

##### **Recettes :**

C / 021 Virement de la section de fonctionnement + 168 000.00 €

Les travaux concernant les réseaux de voirie doivent être payés au compte 2315. Cependant certains de ces travaux ont été payés au compte 2313 (de 2008 à 2011). Il convient donc de régulariser ces écritures qui sont d'ordre budgétaire et qui n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget, selon détail ci-dessous :

Section d'investissement

Dépenses :

C / 2315 01 HO + 1 813 812.17 €

Recettes :

C / 2313 01 HO + 1 813 812.17 €

Les études et les frais divers concernant la construction du Centre nautique (de 2010 à 2012) ont été payés au compte 2031 pour un montant de 67 678.20 €. Ces études ayant été suivies de travaux, il convient de régulariser ces écritures qui sont d'ordre budgétaire et qui n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget, selon détail ci-dessous :

Dépenses :

C / 2313 01 HO + 67 678.20 €

Recettes :

C / 2031 01 HO + 67 678.20 €

Monsieur QUIBLIER-SARBACH revient sur les sommes importantes :

« Le jugement du tribunal administratif de LYON contre la société CITELUM a été rendu le 23 mars 2017 de manière positive mais il est étonnant. Il a été notifié à la commune qui a pris un temps relativement long avec l'aide de l'avocat pour savoir si elle entendait interjeter appel de ladite décision. CITELUM pouvait également le faire. Les dispositifs du jugement sont peu clairs et les attendus, les faits et moyens de droit peu développés par les juges et souvent presque incompréhensibles. La commune réclamait 3 300 000 € mais CITELUM réclamait également des sommes importantes. Si la Commune interjette l'appel c'est 4 ans de procédures minimum avec possibilité de perdre. Ce dossier est très compliqué et je pense que le jugement a été un jugement d'équité dans l'esprit des juges. Notre point le plus négatif dans ce dossier réside dans le fait que les travaux ont été réceptionnés sans aucune réserve par procès-verbaux du 28 juin 2008 pour la tranche 1 et du 11 mai 2009 pour la tranche 2, par un adjoint également homme de l'art. Donc la Commune n'est pas fondée à demander indemnisation des préjudices liés à par défaut d'installation. Finalement, la Commune a été condamnée à payer la somme principale de 316 044 € à laquelle se sont rajoutés les intérêts pour la somme de 10 345.60 €, ce qui fait un montant total de 326 390 €. En revanche CITELUM a été condamné à payer à la commune la somme de 1 206 803 € plus 46 683.41 € auquel on rajoute les intérêts capitalisés ou non capitalisés de 22 416 € soit la somme totale de 1 275 903 €. Finalement le bénéfice est de 949 513 €. Les différentes écritures sont donc prévues au budget ».

Monsieur le Maire ouvre le débat et cède la parole à M.RENOUD-GRAPPIN :

« Pour la dépollution terrain Foch je crois me souvenir qu'il ne s'agit pas d'enfouissements mais d'une fuite dans une cuve à mazout du labo ».

M. QUIBLIER SARBACH rappelle que le problème de la cuve a été réglé mais qu'il a été trouvé de nombreuses fioles, des ampoules contenant des produits inoffensifs pour la plupart.

M. LE MAIRE : «A l'époque l'entreprise Solvay avait dépollué le site, des documents le confirment. Toutefois lorsqu'ils ont redémarré les travaux des sondages ont été faits et ils sont tombés sur une poche de produits pharmaceutiques. Donc par mesure de sureté et de sécurité étant donné que le terrain appartient encore à la collectivité, les travaux ont été arrêtés et un constat a été fait. Un référé a

également été lancé. Cet immeuble va bien être construit, l'expert a donné ses conclusions pour pouvoir nettoyer le terrain ».

M. RENOUD GRAPPIN : « Il serait bien de communiquer car des rumeurs circulent qui ne favorisent pas la commercialisation. Sur le deuxième point je crois comprendre que la commune a gagné une procédure mais n'est pas déliée complètement de CITELUM. Pour ce qui est du suivi des installations, c'est toujours le SIEA qui en a la conduite. Pouvez nous préciser pour l'avenir ce qui est de la responsabilité de CITELUM et ce qui est de la responsabilité du SIEA ».

M. QUIBLIER SARBACH : « Excusez-moi, je me suis mal exprimé car on n'a plus de lien avec CITELUM, c'est terminé. On a une obligation de créances par le biais d'AUXIFIP que chaque année on va continuer de rembourser. On n'a pas interjeté appel après conseil auprès des avocats. Le plus difficile a été de se mettre d'accord sur la capitalisation, sur les intérêts ».

M. RENOUD GRAPPIN : « Loin de moi de vous faire ce reproche, le Maire a délégué pour ce qui est de l'engagement des procédures. Ce n'est pas dans mon esprit de contester ce droit ».

M. LE MAIRE : « Il faut savoir que le fait d'avoir cassé ce contrat avec CITELUM fait jurisprudence. C'est la première fois au niveau national pour ce type de contrat ».

M. QUIBLIER SARBACH : « Compte tenu des éléments du dossier c'était loin d'être gagné car les réceptions de travaux qui avaient été fait à l'époque nous mettaient en porte à faux ».

M. le Maire demande de l'autoriser à procéder aux transferts de crédits ci-dessus énoncés.

M. le Maire donne la parole à M.FORAY :

« Concernant ce vote nous restons sur notre position prise dans le cadre du budget où nous nous sommes abstenus, mais en aucun cas nous avons un différend avec ce que vous nous proposez tout au contraire, j'approuve et sans réserve toutes les démarches concernant le dossier de CITELUM. Toutefois on veut rester dans notre logique et donc s'abstenir ».

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve avec 21 voix pour et 5 absentions** la décision budgétaire modificative budgétaire pour le budget général et autorise M. le Maire à procéder aux transferts de crédits.

## **BUDGET CAMPING :**

### **FONCTIONNEMENT :**

#### **Dépenses :**

C / 60632	Fournitures de petit équipement	+ 1 500.00 €
C / 60633	Fournitures de voirie -	920.00 €
C / 615228	Entretien bâtiments	+ 6 000.00 €
C / 658	Charges diverses de la gestion courante	+ 220.00 €
C / 023	Virement à la section d'investissement	+ 4 000.00 €

#### **Recettes :**

C / 74748	Subvention du budget général	+ 10 800.00 €
-----------	------------------------------	---------------

### **INVESTISSEMENT :**

#### **Dépenses :**

C / 2313	55 Travaux divers	+ 4 000.00 €
----------	-------------------	--------------

**Recettes :**

C / 021 Virement de la section de fonctionnement + 4 000.00 €

M.RENOUD-GRAPPIN demande des informations concernant la fréquentation du camping pour 2017.

M. le Maire donne la parole à Mme BAS-DESFARGES :

« Je n'ai pas les chiffres sous les yeux mais je vais vous donner la tendance. Sachez qu'on a fait plus de séjours de passage que l'année précédente mais les locations de chalets ont un peu moins fonctionné. Les gens s'arrêtaient pour une nuit et finalement restaient plus longtemps. Les campeurs apprécient au camping de Châtillon de trouver des emplacements nus pour recevoir les toiles de tentes, les caravanes. On a eu des bons résultats cette année.

**BUDGET ASSAINISSEMENT :****FONCTIONNEMENT :****Dépenses :**

C / 61521	Entretien bâtiments	- 5 000.00 €
C / 61523	Réseaux	+ 5 000.00 €
C / 6155	Biens mobiliers	- 2 000.00 €
C / 66111	Intérêts	+ 2 000.00 €

**BUDGET EAU :****FONCTIONNEMENT :****Dépenses :**

C / 023 Virement à la section d'investissement + 8 000.00 €

**INVESTISSEMENT :****Dépenses :**

C / 2315	50	Office de Tourisme	+ 3 000.00 €
C / 2315	55	Clos Janin	+ 5 000.00 €

**Recettes :**

C / 021 Virement de la section de fonctionnement + 8 000.00 €

M. le Maire demande de l'autoriser à procéder aux transferts de crédits ci-dessus énoncés.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** la décision budgétaire modificative budgétaire pour le budget camping, le budget assainissement et le budget eau et autorise M. le Maire à procéder aux transferts de crédits.

Avant de continuer l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente Mme Isabelle AVELLANEDA qui va s'occuper des fonds européens. Elle travaillera dans le cadre d'un accompagnement sur différents projets (aménagement du camping, développement de l'arboretum, aménagement du clos Janin, mise en place d'une maison de l'autisme...) afin d'obtenir des subventions.

Monsieur le Maire la remercie de s'être déplacée ce soir et lui souhaite la bienvenue à Châtillon-sur-Chalaronne.

## RAPPORT N°2 : Révision des tarifs municipaux 2018 / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. JACQUARD lequel présente les modifications suivantes :

Il a été procédé à une augmentation de 1% concernant le tarif de location des salles de l'espace Bel Air, des salles du Centre Culturel et de la salle Montpensier.

Il y a également une augmentation, suite à une demande de plus en plus importante, de la location de l'Arboretum.

Il n'y a pas de modification concernant :

- L'assainissement
- La médiathèque
- Le cinéma
- Les droits de voirie
- Les tarifs de publicité dans le bulletin municipal / les lattes publicitaires
- Le camping

M. le Maire demande donc d'approuver les différents tarifs pour l'exercice 2018 comme suit :

<b>Pourcentage d'augmentation 2018</b>							<b>1 %</b>
--	--	--	--	--	--	--	------------

<b>Espace Bel Air</b>	Associations Châtillonnaises Une fois par an	Cautions Frais de nettoyage	Associations Châtillonnaises après utilisation gratuite	Fédérations Associatives Départementales de l'Ain, ayant une section locale	Privés résidents	Privés non résidents	Cautions de garantie qui sera encaissée
<b>Année 2018</b>		Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs
<b>Très grande salle WACHSTERSBACH (1.024 m<sup>2</sup>)</b>	Gratuite	<b>400 €</b>	<b>773 €</b>	<b>1 547 €</b>	<b>1 160 €</b>	<b>2 165 €</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Gde salle COLCEAG (744 m<sup>2</sup>)</b>	Gratuite	<b>400 €</b>	<b>418 €</b>	<b>834 €</b>	<b>696 €</b>	<b>1 237 €</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Salle GOUNDAM (280 m<sup>2</sup>)</b>	Gratuite	<b>400 €</b>	<b>348 €</b>	<b>711 €</b>	<b>542 €</b>	<b>773 €</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Office (cuisine)</b>	Gratuite	<b>400 €</b>	<b>85 €</b>	<b>171 €</b>	<b>123 €</b>	<b>172 €</b>	
<b>Salle Carnière</b>	Gratuite		<b>38 €</b>	<b>64 €</b>	<b>53 €</b>	<b>66 €</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Salle Ripasson</b>	Gratuite		<b>45 €</b>	<b>80 €</b>	<b>69 €</b>	<b>83 €</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Régie son/ lumières/ Vidéoprojecteur</b>	Gratuite		<b>121 €</b>	<b>241 €</b>	<b>181 €</b>	<b>241 €</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Buvette extérieure</b>	Gratuite		<b>49 €</b>	<b>123 €</b>	<b>90 €</b>	<b>121 €</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Extérieur seul</b>	Gratuite		<b>72 €</b>	<b>145 €</b>	<b>111 €</b>	<b>151 €</b>	<b>2 000 €</b>

Pour les associations Châtillonnaises, gratuité pour une location annuelle (une journée) quelle que soit la salle retenue. La priorité s'exercera si l'Association inscrit sa manifestation au calendrier des fêtes. Seules les associations ayant deux ans d'existence sur la commune pourront prétendre à une gratuité.

Cependant, cette démarche ne dispense pas l'association de confirmer son inscription dans les délais impartis auprès de la personne chargée de la salle, la caution de garantie ainsi que la caution nettoyage devra être versée à cette occasion.

Pour mémoire les associations Châtillonnaises bénéficient à titre gratuit de la totalité des autres salles, gymnases, terrains de sport, électricité, chauffage, sanitaires et eau comprise dans le cadre de leurs activités régulières.

A noter un état des lieux contradictoires sera effectué à la remise des clés et à la restitution, en présence des deux parties : le loueur et le preneur.

Deux chèques sont encaissés à réception. Ils doivent garantir le respect des biens publics par les utilisateurs.

En cas de problème imputé au preneur ou à ses convives, le chèque de la caution principale n'est restitué qu'après réparation financière, à hauteur des dommages constatés, des déprédations survenues au niveau de la salle ou du matériel soit par le preneur lui-même, soit par sa société d'assurance.

Si les dégradations dépassent le montant de cette caution, la Collectivité se réserve le droit de poursuivre le preneur pour le solde du montant restant dû.

Tarif de location dégressif pour les particuliers et associations qui loueraient les salles plus de 2 jours consécutifs ou non, soit : deux premiers jours en location complète les deux jours suivants : 2/3 du tarif – au-delà : 1/2 tarif

Installation rangement et nettoyage par les services de la ville : 1,85 euro par place assise.

<b>Pourcentage d'augmentation 2018</b>			<b>0 %</b>
--	--	--	------------

PODIUM	Tarifs	Tarifs
Une journée	<b>200 €</b>	<b>1 000 €</b>
Deux journées	<b>380 €</b>	<b>1 000 €</b>
Trois journées	<b>450 €</b>	<b>1 000 €</b>
Par journée supplémentaire	<b>120 €</b>	

<b>Pourcentage d'augmentation 2018</b>			<b>1 %</b>
--	--	--	------------

Centre culturel	Associations Châtillonnaises	Privés résidents	Privés non résidents Associations Extérieures	Cautions de garantie
<b>Année 2018</b>				
Salle Gérard Maré Gradins 100 places	Gratuite	<b>321 €</b>	<b>387 €</b>	<b>2 000 €</b>
Salle Jean Tarrit 160 m <sup>2</sup>	Gratuite	<b>256 €</b>	<b>322 €</b>	<b>2 000 €</b>
Salle Marivaux 80 m <sup>2</sup> (réunion)	Gratuite	<b>98 €</b>	<b>113 €</b>	<b>2 000 €</b>
Salle Georges Sand 36 m <sup>2</sup> (réunion)	Gratuite	<b>64 €</b>	<b>87 €</b>	<b>2 000 €</b>
Salle Camille Claudel yoga gym	Gratuite	<b>67 €</b>	<b>93 €</b>	<b>2 000 €</b>
Salle Rabelais 50 places	Gratuite	<b>106 €</b>	<b>148 €</b>	<b>2 000 €</b>
Cuisine (traiteur)	<b>44 €</b>	<b>109 €</b>	<b>219 €</b>	<b>2 000 €</b>
Jardins ancien hôpital	Gratuite	<b>109 €</b>	<b>219 €</b>	<b>1 000 €</b>
Jardins ancien hôpital saison été avec chapiteaux (1 <sup>er</sup> mai -30 septembre)	Gratuite	<b>164 €</b>	<b>328 €</b>	<b>1 000 €</b>

Tarif de location dégressif pour les particuliers et associations qui loueraient les salles plus de 2 jours consécutifs ou non, soit : deux premiers jours en location complète les deux jours suivants : 2/3 du tarif – au-delà : 1/2 tarif

Pourcentage d'augmentation 2018	0 %
---------------------------------	-----

Hébergement Centre culturel de la Dombes		
Chambre par nuitée	Tarifs avec draps	Tarifs sans drap
Chambre 1 lit individuel	22 €	17 €
Chambre 2 lits	44 €	34 €
Chambre 3 lits	65 €	50 €
Chambres 5 lits	100 €	75 €

Location de draps pour le séjour	5 €
----------------------------------	-----

Pourcentage d'augmentation 2018				1 %
---------------------------------	--	--	--	-----

Centre Culturel LOCATION SALLE POUR DES EXPOSITIONS 2018	Jean TARRIT		RABELAIS		MARIVAUX		Cautions de garantie
	1WE	2WE	1 WE	2 WE	1 WE	2 WE	Tarifs
Par week-end période du 1 <sup>er</sup> janvier – 31 décembre	185 €	343 €	40 €	72 €	123 €	221 €	2 000 €
Par journée supplémentaire	43 €		20 €		27 €		

Pourcentage d'augmentation 2018				1 %
---------------------------------	--	--	--	-----

	ASSOCIATIONS CHATILLONNAISES	Privés Résidents	Privés non résidents	Cautions de garantie
Année 2018	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs
Salle n° 1 Dubanchet par jour	Gratuite	39 €	44 €	500 €
Vin d'honneur sous les halles ou Vieux Château	Gratuite	66 €	87 €	1 000 €
Halles ou Vieux Château – Location journée	Gratuite	262 €	295 €	2 000 €
Bâchage des halles représentant les frais de montage et démontage	475 €	831 €	962 €	2 000 €

Pour le bâchage des halles l'assistance de bénévoles pour les associations est obligatoire

Pourcentage d'augmentation 2018				0 %
---------------------------------	--	--	--	-----

	Privés résidents	Privés non résidents
Salle de musique amplifiée ou musique actuelle	Tarifs 2018	Tarifs 2018
Droit d'accès à la salle pour tous les groupes constitués (par an de septembre à août)	23 €	23 €
Pour les groupes constitués non originaires de Châtillon sur Chalaronne, un droit d'utilisation supplémentaire sera perçu, à l'heure	0 €	2 €
Caution	1 000 €	1 000 €

Les groupes constitués ou non utiliseront cette salle dans le cadre d'un règlement et d'une convention fixés par le Conseil Municipal.



<b>Pourcentage d'augmentation 2018</b>		<b>0 %</b>
--	--	------------

	Associations Châtillonnaises	Privés Résidents	Privés non résidents Associations Extérieures	Cautions de garantie
<b>Location de petit matériel et mobilier année 2018</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>
La table sur tréteaux par jour	Gratuite	5 €	5 €	400 €
La chaise coque par jour	Gratuite	1 €	1 €	400 €
Barrières à l'unité par jour ou week-end	Gratuite	2 €	2 €	400 €
Forfait plantes vertes	52 €	54 €	54 €	200 €

<b>Pourcentage d'augmentation 2018</b>		<b>1 %</b>
--	--	------------

<b>Salle Montpensier</b>	Associations châtillonnaises	Particuliers Locaux et Entreprises locales	Extérieurs	Cautions de garantie
<b>Année 2018</b>				
Salle Montpensier 110 places, forfait journée (avec sono et vidéo)	263 €	368 €	525 €	2 000 €

Associations locales : (gratuité une fois par an uniquement pour les réunions d'assemblées générales).

<b>Arboretum (utilisation jusqu'à 20 heures maximum)</b>	Associations et Particuliers Châtillonnais	Extérieurs
Mise à disposition de la clé du garage pour prendre les tables et les chaises (pour 10 à 100 personnes)	80 €	150 €

<b>Poubelles</b>	180 litres	660 litres
Locations de containers	20 €	70 €

### **ASSAINISSEMENT / CIMETIERE / JARDINS FAMILIAUX – Année 2018**

<b>ASSAINISSEMENT</b>	
Participation pour raccordement au réseau d'assainissement de 0 à 100 m <sup>2</sup> (logement)	850,00 €
De 101 m <sup>2</sup> à 170 m <sup>2</sup> (logement)	1 000,00 €
Plus de 171 m <sup>2</sup>	1 200,00 €
Participation pour raccordement au réseau d'assainissement autres constructions (commerce, industrie, stockage, usine, etc...)	
De 0 à 100 m <sup>2</sup>	850,00 €
Par tranche de 100 m <sup>2</sup> / un montant supplémentaire de	100,00 €
<b>CIMETIERE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE</b>	
Concessions dans le cimetière, pour 2 m <sup>2</sup>	
Pour 15 ans	200,00 €
Pour 30 ans	350,00 €
Case Columbarium – 15 ans (4 urnes)	900,00 €
<b>JARDINS FAMILIAUX</b>	
Location par an	50,00 €
Cautions	82,00 €

## MEDIATHEQUE Francois Edouard – Année 2018

FORMULES	TARIFS pour 2018	
	Châtillon	Extérieur
<b>Carte annuelle individuelle</b>		
Enfant jusqu'à 18 ans	Gratuit	3,00 €
Etudiants / Chômeurs	5,00 €	7,00 €
Adultes	10,00 €	15,00 €
Campeurs hébergés au camping du Vieux Moulin	Gratuit avec chèque de caution de 100 €	
Inscription de groupes (tarif par classe pour le 1 <sup>er</sup> degré et par association) prêt limité en nombre en application du règlement interne		
Etablissements scolaires de Châtillon Services municipaux châillonnais (musée, école de musique) Personnel municipal Châtillonnais adhérent à l'Amicale du personnel	Gratuit	/
	Châtillon	Extérieur
Associations (la localisation de leur siège social détermine le montant de la cotisation)	10,00 €	20,00 €
Coût d'impression de documents (tarif à la page)	0,10 €	0,10 €
Ecoles extérieures et EPCI	-	20,00 €
Remplacement d'une carte d'abonnement perdue	1,50 €	1,50 €

## CINEMA L'ETOILE – Année 2018

Catégories	Tarifs
<b>1 entrée Plein Tarif (tarif pour une séance)</b>	<b>6,50 €</b>
<b>1 carte de 10 entrées Plein Tarif (carte non nominative valable pour 12 mois)</b>	<b>50,00 €</b>
<b>1 entrée Enfant de moins de 12 ans (tarif pour une séance)</b>	<b>4,50 €</b>
<b>1 carte de 10 entrées Enfant de moins de 12 ans (carte non nominative valable pour 12 mois)</b>	<b>35,00 €</b>
<b>1 entrée pour diffusion d'opéra et de ballet (OMC)</b>	<b>15,00 €</b>
<b>1 entrée « Printemps du Cinéma » (tarif pour une séance)</b>	<b>3,50 €</b>
<b>1 entrée « Rentrée du Cinéma »</b>	
<b>« Fête du Cinéma »</b>	
1 <sup>ère</sup> séance au Plein Tarif et les séances suivantes à Pour toutes les séances	<b>4,00 €</b>
1 entrée Tarif Scolaire au sens dispositif pédagogique	<b>2,50 €</b>
1 entrée Tarif Carte M'RA + chèque GRAC	<b>5,00 €</b>
Entrée semaine du Cinéma magique	<b>4,00 €</b>
Entrée Tarif Groupes (tarif pour une séance applicable dès lors que le groupe est constitué d'au moins 15 personnes, adultes et/ou enfants de moins de 12 ans et réservé aux structures suivantes qu'elles soient ou non domiciliées à Châtillon : comités d'entreprises, associations, établissements scolaires [hors dispositif pédagogique] et centres de loisirs)	
<b>Tarif Adulte</b>	<b>5,00 €</b>
<b>Tarif Enfant de moins de 12 ans</b>	<b>3,50 €</b>
<b>Groupe de 50 élèves au minimum – en temps scolaire avec un film sorti depuis plus de 5 semaines (tarif par élève)</b>	<b>3,50 €</b>

Groupe de 50 élèves au minimum – en temps scolaire avec un film sorti depuis moins de 5 semaines (tarif par élève)	4,50 €
Groupe de 50 enfants de moins de 12 ans au minimum – avec un film sorti depuis moins de 5 semaines – Tarifs applicables aux comités d'entreprise	4,50 €
Groupe de 50 adultes avec un film de moins de 5 semaines applicables aux comités d'entreprise	5,50 €
Cinéma 3D = plus de 2€ par séance et par personne à rajouter à chaque tarif en vigueur ci-dessus.	

### TARIFS MUSEE « TRADITIONS ET VIE » - ANNEE 2018

<b>Gratuité pour les enfants de moins de 16 ans, sur toutes les formules sauf groupes scolaires et "Jeudis des enfants" et "Mardis des enfants"</b>	
<b>Tarifs individuels</b>	
<u>Visite simple Musée Traditions et Vie ou Ancien Hôpital - Apothicairerie</u>	
⇒ Plein Tarif	3,00 €
⇒ Tarif réduit	2,00 €
(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT de Villars-les-Dombes) Maison des illustres Saint Vincent de Paul, Bon Camping partenaires du Musée,	
<u>Visite couplée Musée Traditions et Vie et Ancien Hôpital - Apothicairerie</u>	
⇒ Plein Tarif	4,00 €
⇒ Abonnement à l'année	5,00 €
⇒ Tarif réduit	3,00 €
(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT de Villars-les-Dombes) Maison des illustres Saint Vincent de Paul, Bon Camping partenaires du Musée, jeu "Explorabourg+"	
<b>Tarifs "Mardis des enfants" et "Mercredis des enfants" et "Jeudis des enfants"</b>	
Tarif par personne pour les visiteurs enfants et adultes accompagnateurs	
<u>Visite-atelier Musée Traditions et Vie ou Ancien Hôpital - Apothicairerie</u>	
⇒ Visite commentée avec atelier 2h	4,00 €
⇒ Visite commentée avec atelier 1h30	3,00 €
Formule famille : 2 enfants + 1 adulte	7,00 €
Formule famille : 2 enfants + 2 adulte	10,00 €
<b>Tarifs "Anniversaire au Musée Traditions et Vie</b>	
Visite/atelier et goûter d'anniversaire 2h30	4,00 €
<b>Tarifs groupes (adultes)</b>	
Tarif par personne pour les visiteurs en groupe (à partir de 16 personnes) [il sera offert une place gratuite par groupe de 10 personnes]	
<u>Visite simple Musée Traditions et Vie ou Ancien Hôpital - Apothicairerie</u>	
⇒ Plein Tarif	3,00 €
⇒ Tarif réduit	2,00 €

(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT de Villars-les-Dombes), Comité d'entreprise via Office de Tourisme	
<b><u>Visite simple gourmande Musée Traditions et Vie ou Ancien Hôpital - Apothicairerie</u></b>	
⇒ Plein Tarif	<b>4,00 €</b>
⇒ Tarif réduit	<b>3,50 €</b>
(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT de Villars-les-Dombes) Comité d'entreprise via Office de Tourisme	
<b><u>Visite couplée Musée Traditions et Vie et Ancien Hôpital - Apothicairerie</u></b>	
⇒ Plein Tarif	<b>3,50 €</b>
⇒ Tarif réduit	<b>3,00 €</b>
(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT de Villars-les-Dombes)	
<b><u>Visite couplée gourmande Musée Traditions et Vie et Ancien Hôpital - Apothicairerie</u></b>	
⇒ Plein Tarif	<b>5,00 €</b>
⇒ Tarif réduit	<b>4,50 €</b>
(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT de Villars-les-Dombes), Comité d'entreprise via Office de Tourisme	
<b>Tarifs groupes scolaires</b> Gratuité pour les enseignants et les accompagnateurs	
⇒ Visite commentée 1 site	<b>2,00 €</b>
⇒ Visite commentée 2 sites	<b>2,50 €</b>
⇒ Ateliers pédagogiques + Ateliers pédagogiques secret des plantes	<b>2,50 €</b>
⇒ Jeu de piste	<b>2,50 €</b>
⇒ Parcours découverte "Les sens en éveil"	<b>2,50 €</b>
⇒ Séance de contes "Raconte-moi la Bresse"	<b>2,50 €</b>
⇒ Atelier écriture "Des mots et des maux"	<b>2,50 €</b>
⇒ Atelier cuisine des plantes	<b>3,00 €</b>
⇒ Semaine du goût	<b>3,00 €</b>
<b><u>Boutique du Musée</u></b>	<b>2018</b>
<b>Ouvrages à la vente</b>	
Faune de Dombes	<b>4,00 €</b>
Châtillon-sur-Chalaronne/Baneins	<b>19,00 €</b>
Couleur de l'Ain	<b>16,00 €</b>
Châtillon-sur-Chalaronne	<b>8,00 €</b>

Territoires de la Mémoire	14,80 €
La Dombes Mère et Fille de l'Eau	15,00 €
Ils ont construit l'église de Châtillon	20,00 €
Couleurs de l'Ain, album en allemand	8,00 €
Châtillon-sur-Chalaronne et ses environs	2,00 €
Traditions et propriétés des plantes médicinales	27,50 €
Voyage vers les Apothicaireries Françaises	35,00 €
Les plantes médicinales, vertus et traditions	43,50 €
La France des pharmacies anciennes	36,00 €
<b>Stock pour la Boutique - Objets en bois</b>	
n° 1 Le fléau	2,50 €
n° 4 Seau à charbon (moyen)	4,10 €
n°10 Le chariot à tonneau grand	20,00 €
<b>Stock boutique divers</b>	
Cartes postales Musée et Apothicairerie	0,30 €
Carte postale "Triptyque"	1,50 €
Pot apothicairerie	30,00 €
Cahier Ecriture	3,50 €
Porte-Plume	2,50 €
Pot d'Encre Violette	5,00 €
Plumier Bois	8,00 €
Blocs Notes Apothicairerie	3,50 €
Edition Milan - <u>Plantes agricoles</u> + la ruche	5,80 €
Les animaux de la ferme + herbiers et fleurs séchées	5,80 €
Farine de Gaudes (500 g)	2,00 €
Farine de Gaudes (1kg)	3,00 €
Tisane plantes médicinales les 25 grammes	4,00 €
Vinaigre plantes médicinales les 25 grammes	4,00 €
Sabots bressans tout en bois	15,00 €
Sabots bressans avec coussins	20,00 €
Livre "Vieux remèdes de Bresse, du Bugey et de Franche Comté"	5,70 €
Kit de Broderie, Abécédaire à réaliser soi-même en fil rouge	20,00 €
Livre de Jean Convert, "L'Ancien moulin bressan"	18,00 €
Livre "Cheminées sarrasines en Bresse"	12,00 €
Livre "Cheval en Dombes"	10,00 €
Livre "St Guignefort"	12,00 €
Livre "Châtillon/Ch.: Promenade dans le village"	20,00 €
Livre "Coiffes entre Bresse et Bourgogne"	18,00 €
Livre "Tintin - Bijoux castafiore (en patois bressan)"	11,50 €
Document aide à la visite (Musée ou Ancien Hôpital)	5,50 €
<b>Jouets en bois</b>	
Crécelle simple	5,00 €
Petit bilboquet	8,00 €
Corde à sauter	12,00 €
Toupie virolle	8,00 €
Figurine en bois animaux de la ferme : vache, cheval, chat... l'unité	3,00 €
Magnet en bois animaux de la ferme : mouton, âne... l'unité	2,50 €

## Tarifs du camping pour la saison 2018

Ouverture : samedi 14 avril 2018. Fermeture : dimanche 23 septembre 2018

Basse saison : samedi 14/04/2018 au vendredi 29/06/2018 inclus puis à partir du samedi 01/09/2018 au dimanche 23/09/2018 inclus.

Haute saison : samedi 30/06/2018 au vendredi 31/08/2018 inclus.

Emplacement camping	Basse saison	Haute saison
<b>Forfait nature</b> 2p + emplacement + véhicule moteur	<b>14,90 €</b>	<b>19,90 €</b>
<b>Forfait confort</b> 2p + emplacement + véhicule moteur + branchement électrique	<b>19,90 €</b>	<b>24,90 €</b>
<b>Deux roues</b> (vélo / moto) tente + vélo ou moto + 1 personne	<b>9,00 €</b>	<b>11,00€</b>
Adulte en +	<b>4,00 €</b>	<b>5,00 €</b>
Enfants de 3 ans inclus à 12 ans	<b>3,00 €</b>	<b>4,00 €</b>
Animaux	<b>1,50 €</b>	<b>3,00 €</b>
Visiteurs adultes (journée)	<b>2,00 €</b>	<b>2,50 €</b>
Visiteurs enfants (journée)	<b>1,00 €</b>	<b>1,50 €</b>
Machine à laver / sèche linge (le jeton)	<b>4,00 €</b>	<b>4,00 €</b>

Application des réductions sur les tarifs Basse saison uniquement.

Véhicule moteur : 1 voiture / 1 camping car / 1 moto par emplacement

Gratuit pour les enfants de – 3 ans

<b>HLL – 2018</b>	
<b>Tarif week-end (2 nuits) du vendredi 16h30 au dimanche 17h</b>	
Avril – mai – juin – septembre	<b>169,00 €</b>
Nuit supplémentaire	<b>52,00 €</b>
Animaux	<b>13,00 €</b>
<b>Tarif à la semaine du samedi 16h30 au samedi 9h30</b>	
Avril – mai – juin – septembre	<b>339,00 €</b>
Juillet – août	<b>465,00 €</b>
Animaux	<b>24,00 €</b>
<b>Tarif au mois</b>	
Avril – mai – juin – septembre	<b>656,00 €</b>
Animaux	<b>66,00 €</b>

Caution de 400 € + 65 € pour le nettoyage pour les H.L.L.

Tarif – 30 jours	Basse saison	Haute saison
Base 1 personne	<b>310,00 €</b>	<b>360,00 €</b>
Base 2 personnes	<b>400,00 €</b>	<b>440,00 €</b>
Personne supplémentaire (à partir de la 3 <sup>ème</sup> personne)	<b>50,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
Animaux	<b>19,00 €</b>	<b>25,00 €</b>

Tarif saison	Haute complète
Base 1 personne	<b>810,00 €</b>
Base 2 personnes	<b>1 100,00 €</b>
Personne supplémentaire (à partir de la 3 <sup>ème</sup> personne)	<b>150,00 €</b>
Enfants (3 à 12 ans)	<b>90,00 €</b>

Animaux	55,00 €
Tonnelle fermée	100,00 €

Dans tous les cas, les arrhes (20% du séjour) seront versées à la réservation + 15 € de frais de réservation  
 Taxe de séjour : 0,44 € par nuitée / séjour

### **DROITS DE VOIRIE - Année 2018**

Pour toute autorisation de voirie	10,00 €
Occupation voie publique (matériaux, échafaudages...) <b>Le m<sup>2</sup> par semaine</b>	1,50 €
Neutralisation place stationnement payant ou occupation domaine public par véhicule de chantier <b>La place par semaine</b>	22,00 €
Neutralisation place stationnement ou occupation domaine public en cas de déménagement <b>La place par jour</b>	6,00 €
Forfait intervention des services municipaux pour fermeture de rue ou neutralisation voie de circulation	49,00 €
Forfait intervention des services municipaux pour neutralisation places de stationnement	24,00 €
Tranchées transversales ou longitudinales, fouilles diverses <b>Le mètre linéaire par jour</b>	3,50 €

### **TARIFS DE PUBLICITE DANS MAGAZINE MUNICIPAL - Année 2018**

Catégorie d'insertion	Tarif unitaire pour une ou deux parutions	Soit pour deux parutions	Tarif unitaire pour trois parutions (-10%)	Soit pour trois parutions	Tarif unitaire pour 4 parutions (-20%)	Soit pour quatre parutions
1/16 de page quadrichromie (94 mm x 33 mm)	110 €	220 €	99 €	297 €	88 €	352 €
1/8 de page quadrichromie (94 mm x 33mm)	210 €	420 €	189 €	567 €	168 €	672 €
1/4 de page quadrichromie (94 mm x 33mm)	400 €	800 €	360 €	1 080 €	320 €	1 280 €
1/2 de page quadrichromie (94 mm x 33mm)	750 €	1 500 €	675 €	2 025 €	600 €	2 400 €

### **LOCATION LATTES PUBLICITAIRES PAR AN – ANNEE 2018**

<b>Latte publicitaire 1 face</b>	<b>Latte publicitaire 2 faces</b>
<b>50 €</b>	<b>75 €</b>

Monsieur le Maire ouvre le débat et cède la parole à Mme JOYOT :

« J'ai remarqué par rapport aux entrées de l'Arboretum que le tarif passe de 80 et 150 euros pour cette année au lieu de 50 et 80 euros l'année passée ».

M. JACQUARD : « Effectivement, il a été décidé en commission d'augmenter ces prix car il s'avère qu'on a d'énormes problèmes de voisinage avec la location de l'Arboretum. Les gens qui louent, abusent de cet espace qui n'est pas vraiment dédié à des manifestations telles que mariage ou anniversaire mais plutôt un espace de convivialité et à la découverte de la nature ».

M. LE MAIRE : « Nous avons une très forte demande pour l'arboretum en période estivale et surtout beaucoup de demandes d'extérieurs. Le vendredi, le samedi avec des soirées nocturnes qui finissent de plus en plus tard. Il faut penser aux riverains. On a mis en place un règlement pour éviter le soir ces désagréments ».

Mme MEGARD : « Qui surveille les entrées pour savoir ce qui se passe » ?

M. LE MAIRE : « La personne qui vient chercher les clés a signé un contrat et est de bonne foi. Elle s'engage à être vigilant, à nettoyer etc... malheureusement ce n'est pas forcément le cas et souvent la situation déborde.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** les tarifs 2018.

### **RAPPORT N°3 : Convention avec l'OMC / Approbation et autorisation de signature**

M. le Maire cède la parole à M. JACQUARD qui rappelle que :

- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dans son article 10.
- le décret n° 2001-495 du 06 juin 2011 pris pour son application et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.
- l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000.

Stipulent que l'autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée et le contenu du compte rendu financier.

La Ville entend encourager le développement des actions culturelles au profit des habitants en apportant une aide financière sous forme de subvention, avec le double souci de respecter la libre initiative et l'autonomie de l'association et de surveiller la bonne gestion des aides publiques pour la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Une première convention de partenariat entre l'OMC et la ville a été approuvée par le conseil municipal en juillet 2012 pour une durée de 3 ans, puis le 16 mars 2015 pour une nouvelle durée de trois ans.

Il convient donc de renouveler la convention de partenariat à intervenir avec l'OMC pour les années 2018, 2019, 2020.

Le financement sera prévu à chacun des budgets primitifs et la subvention sera inscrite dans le tableau d'affectation des subventions.



Monsieur le Maire demande donc :

- D'approuver la convention entre la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne et l'association de l'Office Municipal de la Culture.
- De m'autoriser à signer cette convention d'attribution de subvention d'un montant annuel supérieur à 23 000€.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** la convention entre la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne et l'association de l'Office Municipal de la Culture.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention d'attribution de subvention d'un montant annuel supérieur à 23 000€.

#### **RAPPORT N°4 : Aménagement de la place de l'Office du Tourisme / avenant au marché : Approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire cède la parole à M. PERREAULT qui rappelle que le 17 octobre 2016, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché d'aménagement de la place de l'office de tourisme avec la société COLAS, pour un montant total de 225 441 € HT.

Le marché doit faire l'objet d'un avenant suite à des travaux complémentaires, qui sont les suivants :

- Aménagements périphériques liés à la mise en place d'une toilette extérieure
- Mise en place d'une borne foraine
- Modification du réseau d'éclairage
- Modification des revêtements de surface

Le montant de l'avenant n°1 avec la société COLAS s'élève à 6 965.65€ HT, ce qui porte le marché total à 232 406.65€ HT, soit 278 887.98€ TTC.

Monsieur le Maire ouvre le débat et cède la parole à Mme JOYOT :

« C'est simplement une question pratique par rapport aux mains courantes qui sont le long de l'escalier. Seront-elles posées rapidement » ?

M. PERREAULT : « Elles sont effectivement en fabrication, on va avoir des mains courantes centrales à double flux. Pour votre information également, on étudie la réalisation d'un chemin piétonnier qui descendrait en pente douce depuis le monument aux morts jusqu'à la place devant l'office de tourisme. Une borne eau et électricité a été rajoutée pour les forains ainsi que la dalle béton pour la pose des toilettes ».

M. RENOUD GRAPPIN : « J'ai remarqué le côté pratique sur ce nouveau type de borne et je pense que ce serait peut être utile de l'étendre à d'autres bornes qui se situent sur la place. Par rapport à ce chantier, lorsque vous nous l'aviez présenté, il était question d'un mur en carreaux beaucoup plus haut que celui qui a été réalisé. Je trouve que c'est un peu dommage qu'on ne l'ait pas fait comme prévu car en haut de l'escalier, on a une vue plongeante sur les urinoirs.

M. PERREAULT : « La hauteur n'a pas été modifiée par rapport à ce qui était prévue initialement. Monter le mur très haut rendrait l'endroit très sombre ».

Monsieur le Maire propose donc d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** l'avenant n°1 avec la société COLAS qui s'élève à 6 965.65€ HT, ce qui porte le marché total à 232 406.65€ HT, soit 278 887.98€ TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à le signer.

### **RAPPORT N°5 : Pose d'un coffret GRDF Chemin de Buenans / Approbation de la convention de servitude et autorisation de signature**

Monsieur le Maire donne la parole à M. PERREAULT qui informe que dans le cadre du tracé et de l'implantation du futur déversoir utile à la protection des réseaux gaz en acier notifiés par GRDF, il est nécessaire de consentir une servitude de passage sur le chemin de Buenans sur une longueur de 60 mètres.

Monsieur le Maire propose donc de bien vouloir approuver la convention de servitude de passage sur le chemin de Buenans avec GRDF et de l'autoriser à signer l'acte notarié à intervenir.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** la convention de servitude de passage sur le chemin de Buenans à passer avec GRDF.
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer.

### **RAPPORT N°6 : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor**

Monsieur le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 83 a précisé les conditions d'attribution des indemnités citées en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité une délibération doit être prise lors du changement de chaque comptable du Trésor. Mme Brigitte NOUGUIER ayant été nommée comptable du trésor de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, il convient donc de reprendre la délibération, sachant que la dernière délibération datait du 14 septembre 2015.

Le Conseil Municipal :

- Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifié relatif au droit et liberté des Communes, des Départements et des Régions
- Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable non centralisateur du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

**Décide à l'unanimité:**

- **de demander** le concours du receveur municipal, Mme Brigitte NOUGUIER, pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable défini à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée seulement les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, et sera attribuée à Mme Brigitte NOUGUIER, receveur municipal.
- **d'accorder** également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

### **RAPPORT N°7 : SEMCODA : vente immobiliers locatifs / Logements « Bellevue » / Approbation cession**

Monsieur le Maire donne la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui rappelle que depuis de nombreuses années SEMCODA pratique la mise en vente ponctuelle de certains de ses ensembles immobiliers locatifs selon la procédure légale.

L'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place.

S'ils ne souhaitent pas acquérir, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles.

La cession de patrimoine social doit, tant pour des raisons réglementaires que par une volonté de partenariat, être soumise à l'accord de la Commune.

SEMCODA veut procéder à la vente des 16 logements sis Rue de Tocqueville et Rue Benjamin Franklin à Chatillon-sur-Chalaronne.

M. QUIBLIER-SARBACH précise que cette cession n'impacte pas le parc des logements sociaux.

M. LE MAIRE rappelle que ce sont souvent des familles qui depuis de très nombreuses années sont installées dans ces logements et qu'il serait peut être intéressant qu'elles puissent accéder à la propriété.

M. RENOUD GRAPPIN : « Je vous suivrai dans la proposition de vote que vous nous proposez mais je regrette que les sociétés qui décident de vendre comme SEMCODA ne mettent pas en place en compensation un programme analogue locatif. Je veux parler de l'attrait particulier de ce type de pavillons à Bellevue ».

Monsieur le Maire propose donc d'émettre un avis favorable sur le principe de la cession des 16 logements citée ci-dessus.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** le principe de la cession des 16 logements sis Rue de Tocqueville et Rue Benjamin Franklin à Châtillon-sur-Chalaronne.

### **RAPPORT N° 8 : Rapport 2016 sur le prix et la qualité su service assainissement collectif / Approbation**

Monsieur le Maire cède la parole à M. PERREAULT qui rappelle que conformément à l'article L 224-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau du service public assainissement doit être approuvé par le Conseil Municipal. Ce document a été élaboré par le Cabinet CHARPENTIER, assistant à Maître d'ouvrage de la Commune en collaboration avec les Services de la Ville.

#### **A. Caractéristiques techniques du Service**

- Ce service regroupe les communes de Châtillon-sur-Chalaronne et de l'Abergement Clémenciat. La Commune de l'Abergement Clémenciat a transféré la compétence traitement des eaux usées à

la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, sachant que la gestion et l'entretien du réseau d'assainissement de ladite « commune » n'ont pas été transférés.

D'autre part, la facturation de l'assainissement a été confiée à la Lyonnaise des Eaux en vertu d'un contrat de 1982 et renouvelé par tacite reconduction par période successive de 5 ans.

- Le nombre total d'abonnés s'élève à 2 489 dont 2 249 abonnés pour la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne et 240 abonnés pour la Commune de l'Abergement Clémenciat. Ceux-ci représentent 5 192 habitants au total.
- Le volume total d'eau soumis à la redevance d'assainissement s'élève à 289 638 m<sup>3</sup> pour la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne et à 23 358 m<sup>3</sup> pour la Commune de l'Abergement Clémenciat soit au total 312 996 m<sup>3</sup>.
- Le nombre d'installations non collectives s'élève à 244 sur Châtillon-sur-Chalaronne et à 106 sur la Commune de l'Abergement Clémenciat.
- En matière d'autorisation de déversement des effluents des établissements industriels au réseau, il faut savoir que les compagnies (MYLAN et MSA) disposent d'un arrêté de déversement contracté avec la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne. La Société MYLAN représente 602 équivalents habitants et la Société MSA représente 50 équivalents habitants. Il faut noter que le collège représente 240 équivalents habitants, l'hôpital local 141 équivalents habitants et le camping municipal 125 équivalents habitants, pour les plus gros contributeurs d'eaux usées.
- La part de « surverse » par le déversoir d'orage à l'entrée de la station, est supérieure aux années 2015 (2,7%) 2014 (1,9%) et 2013 (2,1%). Le volume total de surverse par les déversoirs d'orage équipés en auto surveillance sur le réseau s'élève à 9 170 m<sup>3</sup> contre 13 820 m<sup>3</sup> en 2015, 8 646 m<sup>3</sup> en 2014 et 14 553 m<sup>3</sup> en 2013. Les surverses proviennent principalement des DO3 et DO8 qui représentent 88 % du volume total déversé et 75% des surverses.
- On observe 4 déversoirs d'orage collectant une charge polluante supérieure à 2 000 Eq.hab, 14 déversoirs d'orage sont soumis à déclaration et 6 déversoirs d'orage surversent pour des fréquences ≤ 15 jours.
- La commune de Châtillon-sur-Chalaronne a mis en place une inspection périodique pour suivi et entretien des déversoirs d'orage depuis 2011.
- On observe des augmentations de temps sur les pompes de relevage sur l'ensemble du parc, les pompes incriminées ont été remplacées ou nettoyées.
- On n'observe que le nombre total de surverses enregistrés sur le réseau s'élève à 81 (contre 53 en 2015), et que l'exigence réglementaire de 18 surverses maximum par ouvrage et par an n'est pas respectée.
- La liste des déversoirs d'orage identifiés et le dossier Loi sur l'Eau du système d'assainissement seront mis à jour avant fin 2017.
- Il est préconisé d'augmenter le nombre de visites de contrôle à un rythme bi-mensuel ou d'installer des dispositifs de téléalarme sur les ouvrages où un dysfonctionnement a été enregistré.
- Concernant le rendement épuratoire de la station d'épuration, on observe la non-conformité du système de traitement sur les paramètres NTK et NGL, la conformité du système sur le paramètre Phosphore Total et la non-conformité tolérée (1 bilan non conforme le 11/01/2016) pour les paramètres DB05, DCO et MES.
- La station d'épuration de Grosjean est un lagunage naturel de capacité nominale 150 Eq. Hab. Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, il n'est pas défini de fréquence de réalisation des bilans réglementaires. Compte tenu de la réalisation d'un bilan en 2014 (Cf. RPQS 2014), il n'a pas été réalisé de bilan d'auto surveillance en 2016.

- Pour 2016, la quantité de boue extraite du silo s'élève à 3 732 m<sup>3</sup> contre 3 667 m<sup>3</sup> en 2015 et la production des boues représente une baisse de 21.6 % suite au dysfonctionnement récurrent de la déphosphatation.

Des travaux ont été réalisés en 2011 afin d'augmenter la capacité de stockage de l'aire, passant à un volume de 700 m<sup>3</sup>, autorisant la réalisation d'une seule campagne d'épandage par an.

Les agriculteurs et leurs surfaces intégrées au plan d'épandage sont les suivants :

- GAEC du Château pour 64 Hectares
- MULTIN Max pour 25 Hectares
- GAEC de la Garde pour 51 Hectares
- BIAJOUX BM pour 54 Hectares, soit pour un **total de 194 Hectares**.

A signaler que ce système d'épandage est géré par la Chambre d'Agriculture et qu'il donne entière satisfaction. 297 m<sup>3</sup> de boue (dont 72 tonnes de Matières Sèches) ont été répartis en 2016 avec un taux de siccité moyen de 24,16 %.

- La consommation d'eau potable a diminué de façon radicale depuis 2011 grâce à la mise en place de la nouvelle centrifugeuse. Ainsi à titre d'exemple en 2010 la Commune consommait près de 12 462 m<sup>3</sup> alors qu'elle consomme en 2016 un volume de 2 148 m<sup>3</sup>.

On observe une nette diminution depuis 2011 de la consommation attribuable à la mise en œuvre de la centrifugeuse. On observe une stabilisation de la consommation sur les années 2015 et 2016. Les relevés intermédiaires par le service des eaux sont également cohérents. Ce différentiel par rapport aux années 2012 et 2013 peut être attribué aux cycles de fonctionnement de la centrifugeuse.

## **B. Tarification et recettes du Service public de l'assainissement collectif**

- En 2016 pour les logements neufs ou les créations de logements dans des bâtiments existants, le montant des raccordements est de :
  - De 0 à 100 m<sup>2</sup> : 850 €
  - De 101 à 170 m<sup>2</sup> : 1 000 €
  - Plus de 171 m<sup>2</sup> : 1 200 €

Ceci s'applique aux surfaces de plancher de tous types de logement, maisons individuelles, maisons groupées ou habitat collectif.

Et pour les autres constructions (commerce, industrie, stockage, usine), le montant des raccordements est de :

- De 0 à 100 m<sup>2</sup> : 850 €
- Par tranche de 100 m<sup>2</sup> / plus de 100 € supplémentaire
- Les volumes sont relevés une fois par an au 2<sup>ème</sup> semestre.
- Le prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (famille de 4 personnes) s'élève à 174.71 € soit 1,46 € le m<sup>3</sup>.
- L'indice de connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées à Châtillon s'élève à 90 sur 100 points possibles. Seul le dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau entre 2 regards de visite pose problème.
- La conformité des performances des équipements d'épuration de la STEP :  
Le taux de conformité des bilans sans prise en compte des matières azotées et phosphorées est de 92 % en prenant en compte les déversements par le by-pass de la Station d'épuration, et de 100% sans prise en compte du by-pass général.

Pour ce qui concerne les éléments financiers la durée d'extinction de la dette est pour 2016 de 4,88. Elle est en baisse depuis 2012.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau est en forte progression pour l'année 2016 soit de 3,25%. Il était en 2015 de 0,8 %, en 2014 de 0.89% et en 2013 de 0.72 %.

- Le taux global de réclamations est de 0,17 %. Les réclamations sont essentiellement dues à des mises en charges ou obturations de boîtes siphoniques dont la gestion est normalement assurée par le particulier. La collectivité a réalisé ces interventions à titre gracieux.
- L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à 355 938.64 €. pour une annuité de 89 322.98 € dont 16 449.73 € de remboursement d'intérêts et de 72 873.25 € de remboursement en capital.

Le montant des amortissements en 2016 s'est élevé à 151 237.70 €.

Monsieur le Maire ouvre le débat et cède la parole à M. RENOUD GRAPPIN :

« J'ai pu consulter le rapport détaillé du cabinet Charpentier que vous aviez confié à notre groupe, extrêmement développé et très intéressant. Il livre un bilan précis du fonctionnement mais également il pointe aussi des dysfonctionnements. Il y a un certain nombre de points positifs :

- d'abord le constat qu'à Châtillon les efforts constants des municipalités successives ont conduit à l'heure actuelle au raccordement au réseau collectif de 90% des installations individuelles et collectives.

- la diminution importante de la consommation de l'eau sans que corollairement il y ait augmentation de la consommation électrique due aux nouvelles installations.

- la pérennisation du plan d'épandage sous l'égide de la chambre d'agriculture, j'espère que cette pérennisation pourra s'inscrire dans un temps assez long.

- la conformité du système de traitement du phosphore.

Mais le rapport souligne aussi des points très négatifs :

- la non-conformité des rejets à la Chalaronne des paramètres de l'azote. Ça peut être rapidement dangereux pour la faune et la flore aquatique.

- le nombre excessifs des surverses annuelles au regard du dossier loi sur l'eau qui entraîne une perte de recettes. Est-ce la centrifugeuse qui en est la responsable ou le responsable technique qui n'est pas entouré de conseils suffisamment professionnels ? J'espère que l'on trouvera rapidement les solutions ».

M. PERREAULT : « Les visites d'entretien sont effectuées par le personnel technique ».

M. RENOUD GRAPPIN : « Je me suis interrogé avec des dysfonctionnements aussi répétés sur les pompes c'est qu'il y a eu une certaine négligence dans la surveillance. Il y a eu également une explosion de flocculant utilisé Je pense que le cabinet Charpentier est aussi à même d'apporter des réponses aux problèmes techniques qui peuvent se poser. A quelle date le transfert de la compétence assainissement est-elle inscrite à la communauté de communes » ?

M. PERREAULT : « Sur le transfert de compétence pour l'instant c'est la date du premier janvier 2020 qui est retenue. Techniquement notre station d'épuration est en bout de courses et la solution pour arriver à avoir des traitements qui soient meilleurs est bien évidemment la reconstruction ou l'agrandissement de la station existante. A ce propos on a lancé une consultation pour cette étude. Pour info il n'y aura pas de subvention de l'agence de l'eau cette année, comme toutes les communes de la communauté de communes ».

M. LE MAIRE : « A savoir donc que pour cette étude l'Abergement Clémenciat a été associée à la création et à la rédaction du dossier puisqu'elle sera aussi impactée financièrement par ce projet ».

M. RENOUD GRAPPIN : « J'ai d'ailleurs remarqué que l'Abergement n'a pas réduit significativement ses eaux parasites. Avec 90% des installations qui sont raccordées au réseau collectif c'est une très belle performance et il serait dommage d'avoir une installation qui est obsolète ».

M. LE MAIRE : « Il est évident qu'on ne peut pas se permettre d'avoir une station obsolète et c'est pour cela que cette étude a été lancée ».

En conclusion, telles sont les indications à prendre en compte dans le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif que M. le Maire vous demande de bien vouloir approuver

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité ce rapport 2016**

### **RAPPORT N° 9 : Informations déclarations d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire donne pour information le tableau des déclarations d'intention d'aliéner vu en commission d'urbanisme depuis le conseil municipal du 18 septembre.

### **RAPPORT N° 10 : Actes de gestion du Maire**

Monsieur le Maire donne la liste des actes suivants :

- L'acte n° 4 attribution de la consultation « Toilettes automatiques » pour le clos Janin : Le marché a été attribué à la société MPS Toilitech pour un montant de 37 800 € HT soit 45 360 € TTC.

- L'acte n°5 attribution de la consultation mise en conformité accessibilité Mairie et Salle de spectacle et réaménagement partiel de certains locaux de la Mairie : La consultation est composée de huit lots pour un montant total de 86 500 euros HT :

- le lot menuiserie bois a été attribué à la société MONTBARBON pour un montant de 16 479,10 € HT.
- le lot plâtrerie peinture à la société GENAUDY pour un montant de 13 000 € HT.
- le lot plafonds cloisons modulaires à la société MCP pour un montant de 13 700 € HT.
- le lot carrelage faïence à la société SERRANO pour un montant de 9 865.54 € HT.
- le lot sols souples à la société TML pour un montant de 7 731.88 € HT.
- le lot électricité à la société GUILLOT pour un montant de 12 708.33 € HT.
- le lot plomberie sanitaire à la société IDEAL PLOMBERIE pour 7 701 € HT.
- le lot chauffage climatisation à la société EMATHERM pour un montant de 5 314,72 € HT

### **RAPPORT N° 11 : Informations du Maire**

- Suite à un conseil d'administration du centre social « La Passerelle » et à l'arrêt brutal des emplois aidés, il manque 5 000 euros pour finir l'année et 40 000 euros pour l'année 2018. On a besoin de deux emplois aidés pour faire un temps plein. Pour pallier à cette problématique « La Passerelle » a décidé d'augmenter le prix du ticket du repas du restaurant scolaire de 10% ce qui est loin d'être neutre et de 5% toutes les activités du centre social.
- La maison de retraite est dans la même configuration. Avec la suppression des emplois aidés ils vont perdre une aide-soignante et vont aussi supprimer un poste de médecin psychologue. Ce n'est pas neutre aussi pour les résidents. Au niveau de l'aide-soignante, pour le lever une aide-soignante accompagnait huit résidents, maintenant elle accompagnera 12 résidents. On s'interroge quand même beaucoup sur le devenir de notre service public.
- Au niveau de la communauté de communes, dans le cadre de la commission culture il est prévu une mise en place de la mutualisation des bibliothèques. Sur 2018 il y aura déjà des

premiers faits de mutualisation qui seront simplement dans un premier temps des partages d'expositions, des partages d'informations, des partages d'animations.

- Nous avons rencontré notre député, Monsieur TROMPILLE qui devait apporter à l'ensemble des maires de la Dombes quelques éléments d'informations notamment sur la taxe d'habitation, les emplois aidés et diverses choses. Monsieur TROMPILLE a dit clairement qu'il n'avait aucun élément sur la taxe d'habitation. On ne sait pas comment les communes seront compensées.
- Depuis la semaine dernière les pacs ont lieu en mairie. Cela rajoute une charge supplémentaire aux collectivités. C'est une formalité qui est un peu lourde.

### **Manifestations**

- Samedi 11 novembre : cérémonie de la commémoration.
- Le repas du personnel et de l'ensemble des élus pour les fêtes de fin d'année est prévu le 15 décembre.
- Le divin salon du 11 au 12 novembre au centre social avec l'amicale France-Québec.
- Dimanche 19 novembre : concert de la Sainte Cécile de l'Union Musicale en l'église de Châtillon.
- Vendredi 1er décembre : marché nocturne et téléthon sous les Halles.
- Vendredi 8 décembre : courses des Lumières sous les Halles avec un challenge Yves Clayette.
- Samedi 16 décembre : le père Noël vient à Châtillon au Centre Culturel.
- La Ronde des Mots au sein de la Communauté de communes : pour l'instant il y a eu quatre séances, une à la Chapelle du Châtelard, une à Mionnay, une à Crans et une à Romans. Ces séances s'adressent aux jeunes enfants.

### **Pôle emploi**

Au 15 octobre le nombre de demandeurs d'emploi était de 299 dont 143 hommes et 156 femmes. Indemnisables 240 – non indemnisables 59

### **Prochaine réunion du Conseil Municipal**

Elle se déroulera le 18 décembre 2017 à 18h 30

## **RAPPORT N° 12 : Informations des Adjoints**

### **M. MONTRADE**

- Le Beaujolais Nouveau qui est organisé sous les Halles par le Rotary le vendredi 17 novembre à partir de 18 heures 30.
- Le marché nocturne le 1<sup>er</sup> décembre.
- Le loto de l'Union Musicale, le samedi 2 décembre
- Le 10 décembre le marché des Potiers sous les Halles toute la journée.
- L'exposition 14-18 jusqu'au 11 novembre. Très belle exposition.

### **Mme. BIAJOUX**

- Pour information : vous devez voir la grande échelle dans Châtillon en ce moment. Les pompiers font des formations en interne, suite à la réception d'une échelle de 32 mètres.
- La vente des calendriers des pompiers a commencé. La consigne est donnée que pour toute personne qui se présente sans tenue de pompier, ne pas faire rentrer et donner de d'argent.
- Le 24 novembre : les lauréats du sport



- Course de l'athlétisme le dimanche 3 décembre à l'hippodrome.

### **M. PERREAULT**

Concernant l'installation des toilettes au Clos Janin, il s'agit des mêmes toilettes qui sont sur la place de l'office de tourisme, mais sans le mur. De même, en ce moment, on procède au désamiantage de l'immeuble. Il y en a pour un mois, et dans le prolongement, il y aura la démolition. Pour les festivités, une borne du même type que celle sur la place sera installée.

### **Mme LEVERT**

- Jeudi 9 novembre, à l'Espace Bel Air concours de belote organisé par le club de l'Age d'Or

### **Mme BAS DESFARGES**

- Plantation de l'arbre de la sainte Catherine à l'Arboretum le samedi 25 novembre. Pour le moment l'arbre n'est pas encore choisi

### **M. JACQUARD**

- Quelques informations concernant la médiathèque pour le mois de novembre dans le cadre du programme interlignes : « trois mois autour de la justice » proposé par le Conseil Départemental.
  - Samedi 18 novembre : atelier de dessin pour les 4 à 6 ans de 10 heures à 11 heures et atelier jeux de mots pour les 6 à 8 ans de 11 heures à 12 heures.
  - Mercredi 22 novembre : rejouer un procès réservé à un public scolaire.
  - Jeudi 30 novembre à 20 heures : pourquoi philosopher avec les enfants.
  - Vendredi 1<sup>er</sup> décembre l'omnibus du département stationnera devant la médiathèque pour des ateliers réservés aux scolaires toujours autour de la thématique : Justice.
- La saison des opéras reprend le jeudi 16 novembre à 19 heures 30 donc toujours au cinéma l'Etoile ainsi que le 14 décembre, le 25 janvier, le 15 mars et le 26 avril.

Monsieur le Maire informe que le livre concernant l'année 2018 réalisé par l'association Saint Guignefort a été distribué à chacun des conseillers.

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les participants à savoir le public, les membres du Conseil Municipal, la presse en la personne de M. Dominique DUBREUIL pour le progrès ainsi que Mme Annie MONNIER pour la voix de l'Ain, les agents des services municipaux à savoir Mme Gaëlle CARON de la Police municipale, Mme Fabienne FLORIT Chargée de la Communication, Mme Marylise LENOUEVEL, Chargée de Cabinet et Mme Patricia ROBILLARD, Directrice Générale des Services.

Pour extrait certifié conforme,

M. le Maire

Patrick MATHIAS